

DA 18. Juli 78 18.

Ambassade de Suisse

K i g a l i
-----t.311 Rwanda 2 (17)

RH/sn 3003 Berne, 18 juillet 1978

Centralisation de Trafipro

Suite à la demande de la Direction de Trafipro (conversations à Berne et telex du 13 juillet 1978) nous envisageons d'informer les Autorités rwandaises de l'avancement des travaux d'étude de la centralisation de Trafipro.

Nous vous prions de bien vouloir soumettre à M. Schweizer ce projet de lettre, qui une fois complété, devra être adressé au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ainsi qu'à la Présidence. Copie est envoyée à M. Rohner qui ne manquera pas de vous faire parvenir ses éventuelles remarques dont vous voudrez bien également tenir compte pour la rédaction finale.

"L'Ambassade de Suisse présente ...

Conformément à l'accord entre le Rwanda et la Suisse signé le 23 mars 1978 et relatif à la Coopérative Trafipro dont l'art. 5 stipule "La Suisse apporte son appui à Trafipro pour la préparation de la centralisation de ses services à Kigali en finançant les études nécessaires ..." la DDA est heureuse d'informer le Gouvernement rwandais de l'avancement des travaux d'étude.

En accord avec la Direction de Trafipro, un contrat a été passé avec l'Institut d'organisation industrielle de l'Ecole Polytechnique fédérale de Zürich, fin 1978, qui stipule qu'un consultant sera mis à la disposition de Trafipro pour donner conseil dans la planification de la centralisation afin de constituer un dossier de projet définitif.

./.

- 2 -

M. Spühler - de l'Institut d'organisation industrielle - a déjà effectué trois courtes missions à Kigali lors desquelles il a intensivement travaillé avec la "Commission de centralisation" de Trafipro.

Lors de la première mission, il s'est agit d'établir un plan d'activités pour cette phase de planification et de donner des conseils pour le relevé des données nécessaires (flux de marchandises, estimation des volumes, étude prospective). Dans la seconde, l'ébauche d'une conception pour le nouveau stock central a pu être réalisée. Enfin, en avril 1978, lors de la troisième mission, les premières estimations des investissements nécessaires et des coûts d'exploitation annuels probables, de même qu'une évaluation de rentabilité de Trafipro après la réalisation, ont été effectuées.

Selon le plan des activités qui décrit toutes les étapes du processus de planification en cours, il est prévu qu'un ensemble de variantes soient présentées par Trafipro en octobre de cette année.

Le dossier bancable du projet, qui s'appuiera sur les analyses financières et de rentabilité économique indispensables sera remis au courant du 1er semestre 1979.

Il reste naturellement clair que la centralisation est placée sous la responsabilité directe et unique de Trafipro et, que selon l'accord pré-cité, sa réalisation fera l'objet d'un accord particulier à conclure entre les deux partenaires après que Trafipro ait présenté le projet d'exécution ainsi qu'un plan de financement.

L'Ambassade saisit

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous envoyons nos cordiales salutations.

COOPERATION AU DEVELOPPEMENT
p.o.

(M. Honegger)

copie à : - M. Habimana, Dir. Trafipro KIGALI
- M. E. Schweizer c/o Trafipro Kigali
- M. Fr. Rohner c/o Ambassade Nairobi
- WM / GI
- HON/ DC
- HRO